

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-490

présenté par
Mme Herouin-Léautey

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	36 800 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	36 800 000
TOTAUX	36 800 000	36 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir au sein du programme 163 la dotation qui était celle des "colos apprenantes" en LFI 2025.

Ce dispositif, mis en place en 2020 pour soutenir les départs post-crise sanitaire, a permis à près de 400 000 enfants de bénéficier d'un séjour en colonie de vacances. Malgré plusieurs réductions budgétaires successives, les professionnels du secteur plaident pour son maintien. La rapporteure pour avis, quant à elle, plaide pour une transformation des "colos apprenantes" en "fonds de soutien aux colonies de vacances", car toute colonie de vacances est apprenante du fait de ses apports multiples, y compris dans le domaine du savoir-être.

Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), 38 % des enfants ne partent pas en vacances chaque année. Cette tendance risque de s'aggraver si le soutien actuel est supprimé.

En outre, il convient de rappeler l'impact économique local des colonies de vacances : hébergements, restauration, activités de plein air et consommation locale, alors même que les "colos" sont souvent situées dans des zones rurales ou de montagne.

Il est donc proposé :

- d'augmenter de 36,8 millions d'euros les AE et CP de l'action 02 du programme 163 ;
- de diminuer de 36,8 millions d'euros les AE et CP de l'action 02 du programme 385.